

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET VOUS ENGAGER AUX CÔTÉS DE LA VILLE DE NANCY DANS CE PROJET ?

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider la restauration de la Croix Gagnée.
Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org/61004
Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par chèque
Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à la Fondation du patrimoine, accompagné de mon règlement à l'ordre de : Fondation du patrimoine - Restauration de la Croix Gagnée

Le montant de mon don est de €

NOM OU SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre



Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience et reconnue d'utilité publique, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

JE BÉNÉFICIE D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

- sur le revenu
- sur la fortune immobilière
- sur les sociétés

EXEMPLE DE DON

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 € <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 € <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 868 €))</small>	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 € <small>(Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT)</small>	80 €	200 €

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Lorraine dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

ENTRETIENEZ LA RICHESSE DE NOTRE PATRIMOINE DEVENEZ MÉCÈNE !



Nancy,

UN PEU D'HISTOIRE



Situé en contrebas du plateau du Haut du Lièvre, le calvaire de la Croix Gagnée a été érigé ici en reconnaissance des bienfaits divins vers 1525. Ce calvaire, situé à l'intersection de la rue Augustin Hacquart et de la rue de la Croix gagnée, a été financé, en 1530, par Didier Fossier en l'honneur de la victoire du Duc Antoine.

partie polychrome présente la Crucifixion avec Jésus-Christ les bras et les pieds fixés à la croix, Saint-Jean l'Évangéliste, Marie, Marie-Madeleine, Saint-Jacques-le-Majeur et Sainte-Barbe.

Didier Fossier était un forgeron réputé qui fabriquait, des canons, des armes et des gaines pour épée. Surnommé «le Gainié», la croix prit naturellement cette appellation de Croix Gagnée. Pendant longtemps, le Vendredi Saint, de nombreux pèlerins y venaient prier dans l'espoir de gagner des indulgences. Cette croix-

calvaire encore en



LA RESTAURATION DU CALVAIRE

Au delà d'un nettoyage d'ensemble, les travaux envisagés de ce monument emblématique de Nancy sont la restauration des pierres de taille de la croix (consolidation, réparation et nettoyage de la statuaire) et des décors peints de la sous-face de la toiture, la restauration de la couverture et de la charpente, la remise en peinture des grilles et la mise en valeur de l'édifice par la création d'un nouvel éclairage. La restauration s'accompagnera de la pose d'un cartel explicatif de l'oeuvre.



Nancy,

CONTACTS

Ville de Nancy

Simon HOELTGEN

Mission mécénat

Email : simon.hoeltgen@mairie-nancy.fr

Tél : 03 54 50 60 36

Portable : 06 46 15 38 38

Fondation du patrimoine

Délégation Régionale Lorraine

62 rue de Metz - 54000 Nancy

Tél : 03 83 46 86 35

Email : lorraine@fondation-patrimoine.org